

Lu pour vous – N° 10

Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.

Ces notes de lecture ([disponibles sur le site du COR](#)) n'engagent pas le Conseil.

► Les retraités et les retraites – édition 2018

DREES

Panoramas de la DREES-Social - Mai 2018

Ce document de la DREES a vocation à dresser un panorama complet de la retraite en France.

Les pensions de vieillesse et de survie sont le premier poste de dépenses de la protection sociale et s'élèvent à 308 milliards d'euros en 2016.

Fin 2016, 16,1 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français, soit 149 000 personnes de plus que l'année précédente. Une fois pris en compte les retraités de droit dérivé, plus de 17 millions de personnes sont retraitées fin 2016, dont 15,6 millions résidant en France.

La pension moyenne totale (droit direct, droit dérivé, majoration pour enfant) s'établit à 1532 euros bruts mensuels à la fin 2016 et à 1612 euros pour les seuls retraités résidant en France. La pension moyenne de droit direct y compris les majorations, est en augmentation de 0,9 % par rapport à 2015 en euros constants. Cette hausse est principalement liée au renouvellement de la population des retraités puisque la pension des personnes déjà retraitées a eu tendance à diminuer du fait de la non revalorisation des pensions en 2016. La pension de droit direct des femmes demeure inférieure de 39 % en moyenne à celle des hommes (25 % après ajout des droits dérivés).

Le niveau de vie médian des personnes retraitées est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (environ 1760 euros contre 1690 euros par mois) et leur taux de pauvreté est deux fois moins élevé (6,6 % contre 14,2 %).

► Le vieillissement de la population et ses enjeux

*Observatoire des territoires - CGET
Benoît de Lapasse*

En détail – Fiche d'analyse - Janvier 2018

Cette étude de l'observatoire des territoires analyse la géographie du vieillissement des populations en Europe et sur le territoire français.

Le vieillissement des populations concerne aujourd'hui tous les pays européens - les plus de 65 ans représentaient 19,2 % de la population dans l'UE 28 en 2016 - du fait de l'allongement de la durée de vie et de la baisse de la fécondité.

Les pays du Sud sont les plus touchés par le vieillissement tandis que les pays de l'Est de l'Europe connaissent un vieillissement relativement faible mais néanmoins accéléré depuis 1990 (augmentation de 7 à 8 % de la part des plus de 65 ans). Ce phénomène soulève de nombreux enjeux économiques et sociaux, notamment en termes de renouvellement de la main d'œuvre et de prise en charge du risque de dépendance des personnes âgées.

La France, grâce à un taux de fécondité qui demeure relativement élevé, se trouve dans la

moyenne européenne avec 18,8 % de personnes de plus de 65 ans dans sa population totale.

Le vieillissement affecte toutefois différemment les territoires français. Les littoraux (très attractifs pour les retraités) et les espaces ruraux (peu attractifs pour les actifs) sont les plus impactés. Au contraire, le Nord de la France et les villes sont relativement plus jeunes ; néanmoins la population âgée augmente fortement dans le périurbain et dans certaines métropoles.

Ces territoires font alors face à des problématiques différentes : les espaces ruraux devront gérer les problèmes liés à l'isolement et à la proximité des services tandis que les espaces périurbains devront repenser l'urbanisme, les transports et les équipements.

► **Uncertain Length of Life, Retirement Age, and Optimal Pension Design**

*Ifo Institute Center of Economic Studies
Thomas Aronsson, Sören Blomquist*

CESifo Working Paper No. 6940 (March 2018)

La durée de vie moyenne a beaucoup augmenté depuis plus d'un siècle, et cette évolution a amené à se questionner sur la façon d'adapter les régimes de retraite au vieillissement de la population. Mais un autre phénomène a peu attiré l'attention, il s'agit de la diminution des inégalités d'espérance de vie.

Les auteurs suggèrent de prendre en considération les évolutions de l'écart-type de la durée de vie dans le calibrage des régimes de retraite car l'analyse retient ici que l'écart-type de la durée de vie a une incidence importante sur l'âge optimal de départ à la retraite et les comportements individuels.

Il est en effet difficile pour les individus de gérer l'incertitude liée à la durée de vie, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer les dépenses à venir en

matière de dépendance ou de santé. Or la réduction de l'écart-type permet d'envisager avec plus de certitude la durée de vie, et par conséquent les avantages que les individus pourront tirer de leur retraite. Cela les inciterait donc à reporter plus facilement l'âge du départ à la retraite.

► **Life Expectancy and Inequality in Life Expectancy in the United States**

*Stanford Institute for Economic Policy Research
Victor R. Fuchs, Karen Eggleston*

Policy Brief – Avril 2018

Ce document met en lumière l'évolution inverse de l'espérance de vie et des inégalités d'espérance de vie aux Etats-Unis : l'allongement presque ininterrompu de l'espérance de vie depuis 1950 a été accompagné par un mouvement de réduction des inégalités. De 1970 à 1980, l'espérance de vie a progressé de trois ans puis cette progression s'est ralentie de 1980 à 2010 avec un gain d'espérance de vie de 5 ans sur cette période.

Les inégalités sont mesurées en comparant l'évolution des âges de décès du 1^{er} quintile (les 20 % de la population qui décèdent le plus jeune) et du 5^{ème} quintile de 1950 à 2015. Sur le long terme, l'âge de décès au 1^{er} quintile augmente plus rapidement qu'au 5^{ème} quintile, mettant ainsi en exergue une réduction des inégalités d'espérance de vie.

Mais depuis 2010, l'espérance de vie stagne et une baisse est observée en 2015, corrélée à un creusement des inégalités. Les Etats-Unis présenteraient une espérance de vie relativement faible pour le 1^{er} quintile par rapport aux pays de l'OCDE avec un âge de décès moyen à 69 ans (c'est par exemple 74 ans en Suède). Selon les auteurs, les politiques publiques et notamment les politiques de santé ont un vrai rôle à jouer pour prévenir les décès chez les jeunes et ainsi réduire les inégalités.

Effectivement, les politiques de santé américaines visent surtout à lutter contre les maladies cardiovasculaires ; or c'est une cause de mortalité faible chez les jeunes qui sont bien plus concernés par les accidents de la vie par exemple.

► Working Longer in the U.S.: Trends and Explanations

NBER

Courtney Coile

NBER Working Paper No. 24576

Le document étudie l'évolution de la participation des seniors au marché du travail aux Etats-Unis.

Ces deux dernières décennies, les taux de participation au marché du travail des hommes et des femmes âgés ont augmenté, renversant la tendance au départ anticipé à la retraite.

Cette participation accrue des personnes en âge d'être retraitées peut s'expliquer par les progrès en matière de santé et l'allongement de l'espérance de vie, l'éducation, la protection sociale et la multiplication de métiers moins exigeants physiquement.

Outre ces facteurs, l'étude retient que le passage d'un régime de retraite à prestations définies à un régime de cotisations définies a joué un rôle important dans le prolongement de la vie active. Dans un régime à prestations définies, le niveau de la pension - fixé par avance par l'employeur - n'augmente que faiblement après l'âge de départ. Au contraire, dans un régime à cotisations définies, le niveau de pension continue d'augmenter à la même vitesse après l'âge de départ légal ce qui incite davantage les seniors à rester en emploi. Selon cette étude, le changement de régime pourrait avoir entraîné une augmentation de cinq mois de l'âge médian de départ à la retraite, soit près d'un cinquième de la hausse de l'âge de départ à la retraite pour les hommes observée depuis 1995.

► What Factors Explain the Decline in Widows' Poverty?

*Center for retirement research at Boston College
Alicia H. Munnell, Geoffrey T. Sanzenbacher, and
Alice Zulkarnain*

Working papers- WP#2018-4

Aux Etats-Unis, les veuves à l'âge de la retraite ont été particulièrement touchées par la pauvreté. Pour compenser ces bas revenus, des dispositifs publics ont été mis en œuvre. Et depuis plusieurs décennies, les auteurs constatent que le taux de pauvreté des veuves est en constante diminution aux Etats-Unis.

L'étude présente dans un premier temps les deux grands facteurs qui expliquent le déclin observé de la pauvreté chez les veuves : la nette progression du niveau d'instruction des femmes et la participation croissante des femmes au marché du travail.

Dans leurs projections, les auteurs prennent en considération un troisième facteur : les modifications de comportement au regard du mariage. En effet, le mariage serait de moins en moins fréquent chez les femmes issues de classes populaires. Ainsi, par un effet de structure, les veuves disposeront de plus de ressources et cela ferait baisser le taux de pauvreté. Les auteurs prévoient que ce facteur pourrait expliquer près de la moitié de la baisse projetée du taux de pauvreté des veuves dans les quinze prochaines années.

D'après les projections, malgré l'augmentation continue de leur niveau de vie, les veuves demeureraient plus concernées par la pauvreté que les femmes mariées. Il apparaît nécessaire pour les auteurs de considérer les effets des évolutions à venir des politiques publiques sur cette population potentiellement plus fragile.

► L'évolution de la retraite des fonctionnaires au fil des générations, entre effets de structure et effets réforme

Caisse des dépôts

Isabelle Bridenne (CDC), Benoît Buisson (SRE) et Ségolène Leroy (CDC)

Questions Retraite et Solidarité - Les études n°22

Cet article étudie l'évolution des pensions des fonctionnaires en euros constants au fil des générations 1940 et 1950 selon les versants de la fonction publique.

Le niveau de pension des fonctionnaires dépend de plusieurs facteurs : l'indice atteint en fin de carrière, la valeur du point d'indice et le nombre de trimestres validés.

La valeur en euros constants du point d'indice a diminué sur la période. Dans la fonction publique hospitalière et territoriale la valeur de l'indice terminal augmente sur la période du fait d'un effet de structure : le nombre d'agents de catégorie A et B augmente au détriment des agents de catégorie C. La valeur de l'indice en fin de carrière dans la fonction publique d'Etat stagne.

Le nombre de trimestres validés augmente fortement dans la fonction publique hospitalière et faiblement dans la fonction publique territoriale et d'Etat.

Au total, le montant des pensions augmente au fil des générations dans la fonction publique hospitalière, stagne dans la fonction publique territoriale et diminue dans la fonction publique d'Etat. Cette dernière évolution contraste avec celle de l'ensemble des retraités pour qui le niveau des pensions augmente de générations en générations.

L'étude porte sur les générations 1940 à 1950 (ce sont les seules générations pour lesquelles on dispose de données complètes) mais on peut considérer que les tendances à l'œuvre vont s'accroître dès lors que les générations étudiées ont été peu concernées par le gel de la valeur du point d'indice entre 2010 et 2016.

Le document souligne aussi les effets de la réforme de 2003 qui a entraîné de profonds changements dans le calcul des pensions et dans leur revalorisation (allongement de la durée d'assurance, introduction de la décote, changement du calcul du minimum garanti). La réforme a conduit à une perte de 5 % en moyenne pour trois quarts des fonctionnaires tandis que le dernier quart a gagné en moyenne 8 %.

L'âge de départ à la retraite apparaît déterminant : les individus qui partent avant 62 ans voient leur pension diminuer avec la réforme tandis que les montants de pension à la liquidation de ceux qui partent à la retraite à partir de 63 ans sont plus importants après la réforme.

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.